

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

classes, de considérer leur maintien comme l'exception. Le véritable arbre type de scierie est et restera celui qui a un diamètre, à hauteur de poitrine, de 0,40 à 0,05 m et dont le volume en bois de service oscille entre 1,5 et 2,5 m³.

Toutefois, lorsque l'occasion se présente, et surtout au bord des routes, il est souvent très décoratif de conserver quelques-uns de ces vétérans, témoins d'événements historiques fort anciens, et dont le maintien contribuera certainement à l'embellissement de nos paysages forestiers.

Morges, février 1931.

J.-J. de Luze, ancien inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS.

Lignum, une société suisse s'occupant de l'étude du bois.

On sait qu'aujourd'hui le bois est souvent remplacé, dans quantité d'emplois, par d'autres matériaux de construction, le fer, l'aluminium, le béton armé, etc.

Les propriétaires de forêts ne sauraient rester indifférents en face de pareil fait. Et si, bien souvent, tel constructeur a éliminé le bois pour un emploi donné, le producteur de la matière ligneuse n'en est-il pas un peu responsable ? N'aurait-il pas été bien inspiré de s'enquérir mieux des besoins de l'industrie, de s'efforcer d'améliorer la qualité des bois qu'il jette sur le marché ?

La qualité du bois de travail dépend principalement de la proportion, plus ou moins forte, des nœuds qu'il contient. Le sachant, les propriétaires forestiers ont-ils, dans la production de dite marchandise, tenu un compte suffisant et raisonnable de cette proposition ? Il serait sans doute exagéré de l'affirmer.

Quoiqu'il en soit, la question devient toujours plus importante; elle mérite qu'on l'étudie de près.

C'est la raison pour laquelle des délégués de « l'Association suisse d'économie forestière » et de l'industrie du bois, après deux ans d'études préliminaires, ont, le 25 février 1931, créé une société dont le but est de se livrer à de telles études : *Lignum*.

La nouvelle association comprend neuf sociétés suisses et les Chemins de fer fédéraux parmi ses membres ordinaires et cinq membres extraordinaires; elle est présidée par M. J. Huonder, conseiller d'Etat à Coire.

Ceux que la question intéresse trouveront, au sujet de *Lignum*, tous les renseignements voulus dans la « Zeitschrift für Forstwesen », au cahier n° 4 (page 129).

On ne peut que se réjouir de pareille création dans laquelle propriétaires de forêts, ingénieurs, architectes et industriels du bois

rechercheront ensemble comment l'emploi du bois de travail peut être maintenu et développé. Il faut féliciter les initiateurs de ce mouvement, auxquels nous souhaitons de rencontrer l'appui nécessaire et la compréhension voulue. H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux sept étudiants dont les noms suivent :

MM. *Hermann Willi*, de Bâle;
Krebs Fritz, de Rüeggisberg (canton de Berne);
Mühle Paul, de Wyssachen (canton de Berne);
Perrig Elie-François, de Brigue (canton du Valais);
Rungger Jean, de Versam (canton des Grisons);
Vogt Hermann, de Oberdiessbach (canton de Berne);
Wattinger Fritz, de Hüttwilen (canton de Thurgovie).

Tous les candidats qui se sont présentés aux épreuves ont réussi à décrocher le diplôme.

Premier examen préparatoire de diplôme. Ont subi, au même moment, cette première série d'épreuves : cinq candidats. Un seul a réussi, tandis qu'un autre échoue pour la deuxième fois et est ainsi exclu, automatiquement, des épreuves suivantes.

Second examen préparatoire de diplôme. Nombre des candidats : 4; ont réussi : 3.

On a reproché, de divers côté, autrefois, aux professeurs des branches propédeutiques, de ne pas faire preuve de la sévérité voulue et de permettre ainsi à des candidats non qualifiés de parvenir jusqu'aux épreuves finales du diplôme. Il se peut que parfois tel jugement ait été justifié. Aujourd'hui, au vu des derniers résultats des examens préparatoires, on concèdera que tel jugement n'est plus de mise. H. B.

Cantons.

Neuchâtel. *Du rapport de gestion de l'inspecteur forestier cantonal sur l'exercice 1930*, nous extrayons les quelques données suivantes :

La commission forestière cantonale — le canton de Neuchâtel est le seul possédant un tel organe — s'est réunie en juin et a visité la forêt cantonale du *Chanet*. Elle entendit la présentation d'une notice historique sur son origine, le traitement appliqué depuis quelques décades et les résultats obtenus. Au cours de la séance administrative qui suivit, la commission examina à nouveau la question